



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jachère

Question écrite n° 100685

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que rencontrent les agriculteurs de son département face à la persistance de conditions climatiques défavorables à la pousse de l'herbe. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à la possibilité pour les agriculteurs du département de la Loire d'être autorisés à pouvoir utiliser le couvert végétal des surfaces en jachère pour l'alimentation des animaux.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a été attentif aux effets de la sécheresse. En particulier, compte tenu, d'une part, de la répétition des sécheresses au cours des dernières années qui ont affecté les récoltes fourragères tant en qualité qu'en quantité et, d'autre part, de la dégradation de la situation au cours du mois de juillet 2006, une demande a été introduite auprès de la Commission européenne visant à obtenir l'autorisation d'utiliser les jachères dans tous les départements français (hors départements d'outre-mer). Cette autorisation ayant été donnée le 27 juillet dernier, les agriculteurs de la Loire, comme ceux des autres départements, ont pu exploiter les jachères pour le pâturage et la fauche.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100685

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7689

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10573